

A la procession du vœu public, qui avait lieu le premier vendredi après Pâques, assistaient les chapitres, le clergé des paroisses et les diverses confréries de Lyon, ainsi que le Consulat et les autres corps.

En outre, le jour de la fête de Saint Roch, qui tombait le lendemain de l'Assomption, commençait une octave solennelle, pendant laquelle on célébrait la grand'messe et les vêpres; puis, au coucher du soleil, la bénédiction du Saint-Sacrement était donnée à la foule agenouillée sur la terrasse.

D'autre part, les chapitres et les paroisses de la ville s'y rendaient processionnellement, les uns après les autres, à partir du premier vendredi après Pâques, et y faisaient célébrer la messe (1).

La vénération des fidèles pour ce sanctuaire alla sans cesse croissant; on y accourut en foule, non seulement de la ville, mais encore des contrées voisines et même de fort loin.

Dans les archives du Consulat pour l'année 1588, on voit qu'injonction était faite à Pierre Christoffe, maître maçon, de laisser libre, à toute heure, aux processions et aux pèlerins, le chemin qui traversait sa vigne pour aboutir à la chapelle de Saint-Roch, d'élargir cette voie, de creuser des fossés de chaque côté de celle-ci et de la border de haies vives (2).

Un acte consulaire du 26 novembre 1615 nous apprend également qu'un sieur de Carmes ayant offert au Consulat de tracer, à ses dépens, un nouveau chemin plus commode pour monter à la chapelle, celui-ci s'empessa d'accepter (3).

(1) RICHARD-CARBONNEL, *Mémoires d'un Lyonnais*, p. 32.

(2) *Arch. de la ville de Lyon*, BB, 120; Invent. som., t. I, fol. 62 et 63.

(3) *Ibid.* Reg. des actes consul., fol. 144 v^o.